 Les Attaques

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

L’an deux mil dix-sept trente juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de Les Attaques dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques RIVENET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 26 juin 2017.

Secrétaire de séance : Véronique SEYS.

Date d’affichage du présent compte rendu : 19 juillet 2017.

PRESENTS : Tous les conseillers municipaux sauf Monsieur Guy DEMARET, Monsieur Antoine PEENAERT, Madame Valérie DEWEZ et Madame Laetitia ROBERVAL.

En vertu de l’article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur DEMARET donne pouvoir à M. NOREL, Monsieur PEENAERT à Monsieur RIVENET, Madame DEWEZ à Madame DENIELE et Madame ROBERVAL à Madame KRASINSKI.

1. **Nomination d’un secrétaire de séance**

Madame Véronique SEYS est désignée secrétaire de séance.

1. **Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 6 avril et 22 juin 2017.**
2. **Elections des délégués aux élections sénatoriales**

Le conseil municipal procède à l’élection de 5 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants en vue de l’élection des sénateurs. Il s’agit d’un scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Le bureau électoral est composé du Maire, de M. NOREL, Mme FONTCASAS, Mme DUVIEUXBOURG et M. MOSSION.

Deux listes se sont présentées :

- « Pour une représentation du territoire » (Jacques RIVENET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Pierre Louis LEFEBVRE, Virginie LE MIGNON, Guy DEMARET, Véronique SEYS, Antoine PEENAERT et Nathalie DUVIEUXBOURG), qui a obtenu 14 suffrages

- « Ensemble construisons Les Attaques » (Eliane KRASINSKI, Jean-Paul VASSEUR, Laetitia ROBERVAL, Geoffroy MOSSION), qui a recueilli 5 suffrages.

Ont ainsi été élus délégués titulaires : Jacques RIVENET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Pierre-Louis LEFEBVRE, Virginie LE MIGNON, Eliane KRASINSKI.

Ont été élus suppléants : Guy DEMARET, Véronique SEYS et Jean-Paul VASSEUR.

1. **Affaires scolaires et périscolaires**

* *Transport scolaire*

Lors du conseil municipal du 6 avril 2017, le conseil a décidé de reporter ce point à l’ordre du jour du conseil suivant. Afin d’avoir le temps de réunir la commission des affaires scolaires et périscolaires, la commission finances, ainsi que de rencontrer les parents d’élèves, ce point a été prévu à l’ordre du jour de la présente séance.

Lors de la commission commune scolaire et finances le 19 juin, différentes options envisageables ont été étudiées :

* Pas de possibilité de modifier les horaires des bus de ligne pour les adapter à ceux de l'école, compte tenu des cadencements de correspondance avec les autres lignes
* Prise en charge par la commune du prix du billet pour les trajets Pont d'Ardres – village chaque jour d'école (mais contraintes d'attente pour les parents)
* Prise en charge d'un agent mis à disposition dans le bus de ville, mais besoin de l'accompagnement d'un parent pour faire le trajet entre l'arrêt et l'école.
* Organisation d'un covoiturage entre les familles avec remise d'un bon d'essence aux parents chauffeurs (mais contraintes d'assurance).

Néanmoins, compte tenu du service auquel les familles de Pont d’Ardres sont habituées, M. le Maire a finalement décidé de proposer au conseil de maintenir ce service du bus scolaire pour l’année 2017 / 2018.

Le coût de ce bus s’élève cette année à 16 200 €. Tous les ans, nous sollicitons des entreprises de transport sur leurs tarifs. Le coût annuel du transport scolaire est donc très dépendant de cette offre commerciale, variable d’une année à l’autre.

**Le conseil décide à l’unanimité :**

* **De pérenniser le transport scolaire entre Pont d’Ardres et l’école Robert Doisneau pour l’année scolaire 2017/2018 et de réétudier ce service chaque année en fonction de son coût**.
* *Règlement* *cantine*

Le conseil décide à l’unanimité de supprimer les références aux périodes d’inscription 2016/2017 sur le règlement de la cantine. Les parents seront informés des dates d’inscription dans le dossier qui leur sera remis chaque année.

* *Règlement de la garderie*

Le conseil décide à l’unanimité de modifier l’article 2 de ce règlement sur les horaires de fonctionnement de la garderie pour l’adapter au changement de rythme de la semaine scolaire à la rentrée 2017, en indiquant « La garderie périscolaire a pour but d'accueillir les enfants scolarisés à l'école primaire et/ou maternelle à partir de 7h30 et après la classe jusqu’à 18h30 ». Le conseil décide également à l’unanimité de modifier l’article 3 du règlement pour indiquer que l’encadrement est assuré par des agents municipaux titulaires du BAFA.

* *Retour à la semaine scolaire de 4 jours*

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 offre la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires.

Le conseil d’école s’est prononcé le 29 juin 2017 en faveur de ce retour à la semaine de 4 jours.

En effet, l’intérêt pédagogique de ce retour semble particulièrement important. Les enfants manifestent actuellement une grande fatigue, notamment le jeudi. Le retour à la semaine de 4 jours leur permettrait ainsi d’avoir un jour de repos dans la semaine, le mercredi.

Les journées dans la semaine seraient également plus équilibrées, en ayant 4 jours de 6 heures d’enseignement. Les apprentissages seraient alors mieux répartis, de même que les activités périscolaires.

De plus, un sondage a été réalisé auprès des parents par l’association des parents d’élèves. Une grande majorité des parents s’est prononcée en faveur du retour de la semaine à 4 jours : 97 familles sont POUR, et 11 CONTRE.

**Le conseil décide à l’unanimité :**

* **D’émettre un avis favorable au retour de la semaine de 4 jours à l’école Robert Doisneau, afin que les horaires d’école soient les suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h45 à 12h, et de 14h à 16h45.**
* **D’autoriser M. le Maire à saisir le directeur académique des services de l’éducation nationale pour autoriser cette adaptation à l’organisation de la semaine scolaire.**
* *Organisation de la garderie jusqu’au 20 décembre 2017*

Afin de permettre aux parents d’élèves de s’adapter au changement de rythme scolaire dans un délai si court**, le conseil décide à l’unanimité de mettre en place une garderie le mercredi matin, temporairement pour les 2 premières périodes scolaires, c’est-à-dire jusqu’au 20 décembre inclus.**

Cette garderie fonctionnera de 7h30 à 12h45, c’est-à-dire les horaires qui sont actuellement effectifs.

Comme cela a été validé en commission scolaire et finances le 19 juin, le tarif voté est un forfait pour toute la matinée à 3€.